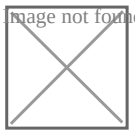

21 jours de cp est ce legal ?

Par **addx02**, le **01/02/2013** à **14:05**

bonjour je suis salarie dans une entreprise travaillant en 6*4 (2matin/2apremidi/2nuit et 4 jours de repos) et mon patron me donne que 21 jours de conges payes
De plus il me prend mes 21 jours de conges payes en une seul fois en comptant les repos dedans (par ex. conges du 1 au 21)
A t'il le droit ?
merci

Par **repondre**, le **01/02/2013** à **15:34**

bonjour,

les congés se décomptent du lundi au samedi

voyez combien ça vous donne de jours de congés exacts par rapport à la retenue de votre employeur

Par **addx02**, le **01/02/2013** à **15:45**

bonjour et merci de me maider

le calcul est vite fait puisquil me prend 21 jours de conges pour 21 jours donc 3 semaines donc du lundi au samedi cela donne 18 jours
mais vu que je travail les dimanche et jours ferie ca doit pas etre le meme calcul

Par **P.M.**, le **01/02/2013** à **16:10**

Bonjour,
Il faudrait déjà savoir si les congés payés sont gérés en jours ouvrés ou ouvrables, dans ce dernier cas par l'acquisition de 2,5 jours ouvrables par mois de travail...
en tout état de cause, vous avez droit à 5 semaines de congés payés par an si vous avez

travaillé pendant toute la période d'acquisition...

Par **addx02**, le **01/02/2013** à **16:29**

ouvré ou ouvrable je me renseignerais car je ne cest pas mais quand on pose la question pourquoi 21 jours et pas 25 on me repond: car vous ne travailler pas assez dans l'annee.sachant que je travaille 206 jours par an .
de plus est ce quil a le droit de prendre des conges payes pendant nos repos

Par **P.M.**, le **01/02/2013** à **16:33**

Ce n'est pas le décompte qui est différent mais éventuellement le nombre de jours d'acquisition mais même à temps partiel, vous avez droit, comme indiqué précédemment, à 5 semaines de congés payés...
Encore une fois, tout dépend si les congés payés sont acquis en jours ouvrables car dans ce cas le décompte se fait du lundi au samedi...

Par **addx02**, le **01/02/2013** à **16:44**

dans tout les cas mon patron me prend 7 jours de conges pour 1 semaine donc 3 semaines = 21 jours

Par **P.M.**, le **01/02/2013** à **16:59**

Donc il a tort puisque le décompte ne peut pas inclure le dimanche et les jours fériés chômés, sauf si par extraordinaire vous acquériez 35 jours de congés payés pour 5 semaines dans l'année...

Par **addx02**, le **01/02/2013** à **17:11**

ok je recapitule voir si on c bien compris
je travail en 6*4 en factions (2matin/2apremidi/2nuit 4 jours de repos) en sachant que je travail dimanche et jours ferie
et mon patron me donne que 21 jours de conges payes sachant que pendant mes conges payes il ne tient plus compte du roulement en 6*4 donc repos en conges payes donc je nest que 21 jours de conges par an et cest inposer
est ce clair ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

Par **P.M.**, le **01/02/2013** à **17:17**

C'est assez clair mais je vous répète que si vous n'avez pas 5 semaines de congés payés dans l'année alors que vous avez travaillé pendant toute la période d'acquisition, c'est illégal... Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail...

Par **Philou56**, le **03/07/2013** à **15:14**

Salut je bosse en 6/4 j'ai plus de 20 jours de repos par an c 1,95 par mois il me semble bref quand je pose une rotation de repos c a dire 2 matin 2 après midi 2 nuit donc 6 jours j'ai enfaite 14 jours de repos sois mes 4 jours de repos la rotation et les 4 jours de repos suivant .Voila donc je pense que vous vous faite avoir par un Patron qui dois encore rouler en belle voiture et ne voyé pas de la jalousie dans ce que je dit, parce que je suis un ouvrier modele jamais d'absence et du j'aure a pas pouvoir s'arreté de penssé au boulot quand je rentre chez moi. Ce qui m'écoeur ce le type de patron qui exploite c ouvrier en ce faisant passer pour l'abé pierre de sa région et qui viennent au travaille avec une voiture plus que convenable en faisant bien remarqué que tt le monde fait des efforts et c même personne on une voiture à plus de 100000€ dans le garage juste pour partir en vacance!!!! (donc qui sert 2 fois dans l'année) Vous savez moi je gagne mon argents honnêtement en exploitant personne passionner de moto j'économise depuis que je travaille (depuis que j'ai 15 ans j'en ai aujourd'hui 37) pour m'acheter une moto à un prix indécent ! Mes je vous jure que le jour ou j'ai réussi à me paier mon petit bijoux et bien au contraire de c patron j'ai été très FIÈRE de faire voir cette " moto au prix indécent " a tt le monde . Voilà tt ça pour vous dire que ce qu'il me gêne le plus la dedant c que c personnes exploitent des pauvres gens en tt conscience !!!!!! À bonne entendeur

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés